



Club Radio Amateur Sud-Ouest Inc.

**4 De l'Église,
Mercier, J6R 2K8**

PROCÈS-VERBAL - RÉUNION GÉNÉRALE AD Hoc DU 17 AOÛT 2014

1- Ordre du jour

Lecture et acceptation de l'ordre du jour. Proposée par Sylvain VE2SYQ et appuyée par Pierre VE2VO. Acceptée à l'unanimité.

2- Mot du Président

Fernando nous explique que lors de l'élection du conseil d'administration à l'assemblée général annuelle du 16 juin 2014, il y a eu trois candidatures pour combler les deux postes vacants. L'idée d'avoir plus de support au niveau du conseil d'administration était intéressante mais, comme il n'y avait que huit membres présents, l'assemblée a préféré alors en faire une proposition d'amendement des règlements à voter lors d'une prochaine assemblée général – AD HOC afin que l'ensemble des membres puissent en prendre connaissance, participer au vote et, si accepté à majorité, ramener le nombre de membres de CA de quatre à cinq comme dans le passé.

3- Proposition de modification des règlements du club

Remplacer le paragraphe 1)

Le conseil d'administration se compose du président, du vice-président, du secrétaire et du trésorier. Les membres du conseil peuvent décider de combiner les fonctions de secrétaire et de trésorier en un seul poste, celui de secrétaire-trésorier. Dans une telle éventualité, le conseil comptera alors un directeur.

Par

Le conseil d'administration se compose du président, du vice-président, du secrétaire, du trésorier et d'un directeur. Les membres du conseil peuvent décider de combiner les fonctions de secrétaire et de trésorier en un seul poste, celui de secrétaire-trésorier. Dans une telle éventualité, le conseil comptera alors deux directeurs.

Remplacer le paragraphe 2)

Dans le but d'assurer une continuité dans les activités de la corporation, les administrateurs ne viennent pas tous en élection en même temps. Les membres du conseil sont élus à raison de deux à tous les ans.

Par

Dans le but d'assurer une continuité dans les activités de la corporation, les administrateurs ne viennent pas tous en élection en même temps. Les membres du conseil sont élus à raison de trois lors des années paires et de deux lors des années impaires.

L'adoption des changements est proposée par Sylvain VE2SYQ, appuyée par Maurice VE2DFF et acceptée à l'unanimité.

4- La confirmation du résultat final des élections de CRASOI proposant que Luc VE2KI soit élu membre du CA.

L'assemblée général ad hoc l'accepte à l'unanimité et Luc VE2KI est élu membre du CA 2014-2015.

5- Varia

Aucun point varia n'a été ajouté.

6- Levée de l'assemblée

Proposée par Sylvain VE2SYQ, appuyée par Jacques VE2DPF et acceptée à l'unanimité.

Membres présents :

VE2DFF, VE2DPF, VE2DTL, VE2DTV, VE2KI, VE2LV, VE2SYQ, VE2VO

Luc Beudet VE2KI

Secrétaire